

Intervention de M. Jacques VALADE

Président de la commission des affaires culturelles du Sénat

~~~~

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui au Palais du Luxembourg pour cette nouvelle édition des Journées de la création TV qui, cette année, seront non seulement consacrées à la fiction, mais au documentaire.

J'ai souhaité, dès mon arrivée à la commission des affaires culturelles du Sénat, que la commission ne se limite pas à son rôle de législateur et à sa fonction de contrôle de l'action gouvernementale, mais qu'elle s'ouvre plus sur le monde culturel et que soient noués des contacts réguliers avec l'ensemble des professionnels du secteur.

Je crois que des liens fructueux se sont maintenant établis avec tous les acteurs : auteurs, diffuseurs, réalisateurs ou producteurs.

L'année 2006 a été riche de rencontres dans le cadre de nos travaux préparatoires à l'examen de textes importants pour la profession, qu'il s'agisse de la loi relative au droit d'auteur ou de celle sur la télévision du futur.

Le dialogue a pu s'établir et nous ne nous sommes pas contentés des seules discussions techniques avec les responsables ministériels.

A cet égard, permettez-moi de me réjouir de la nouvelle structure gouvernementale qui consacre le rôle d'un grand ministère de la culture et de la communication et qui rassemble, sous une même autorité, les compétences relatives aux contenus culturels et celles concernant les nouvelles technologies de l'information et de la communication. J'avais appelé de mes vœux le maintien d'une telle structure gouvernementale qui me paraît indispensable pour la préservation des intérêts culturels.

Pour en venir au sujet qui nous réunit aujourd'hui, qu'il me soit permis de rappeler qu'au cours des derniers mois la commission des affaires culturelles a apporté sa contribution au soutien de la création en faisant adopter un certain nombre de mesures législatives.

Je pense, en premier lieu, à la redéfinition de l'œuvre audiovisuelle que nous avons adoptée à l'unanimité au Sénat, mettant ainsi fin à plus de trois ans de controverses sur la nature exacte de cette notion. Je forme le vœu que le nouveau Gouvernement saura traduire dans la réalité cette mesure, afin que notre action ne reste pas lettre morte. J'évoquerai également la contribution des éditeurs de nouveaux services de télévision au financement de la création audiovisuelle et cinématographique, le crédit d'impôt en faveur de l'audiovisuel ou la réforme du compte de soutien.

Vos débats d'aujourd'hui seront très intéressants pour nous à double titre. D'abord pour mieux connaître le secteur du documentaire, en pleine expansion, mais souvent méconnu. Ensuite pour savoir comment le monde de la fiction envisage l'avenir, à l'heure où la presse se fait l'écho des difficultés du secteur face à la concurrence des séries américaines notamment, certains qualifiant même cette crise de véritable « tsunami ». Je sais que les chaînes de télévision, publiques comme privées, ont pour ambition de maintenir le volume des fictions françaises,

mais force est de constater que les érosions d'audiences en première partie de soirée leur posent quelques problèmes. Quelles solutions envisagez-vous pour permettre aux productions hexagonales de trouver un second souffle ? Faut-il se tourner vers de nouveaux formats ?

Je crois qu'il ne s'agit plus d'un problème de financement – même si nous avons veillé, à l'occasion de contrats d'objectifs et de moyens des chaînes publiques, à ce que les investissements en faveur de la création soient suffisants – mais de contenus.

C'est pourquoi une réflexion collective des auteurs, scénaristes et producteurs me paraît indispensable, et j'espère que vos débats d'aujourd'hui contribueront à favoriser les nécessaires évolutions de demain.

Je vous souhaite une bonne journée.